

Produits alimentaires et drogues.—Dans cette branche, les services d'inspection et de laboratoire s'occupent principalement de l'administration de la loi des produits alimentaires et des drogues, loi réglementaire passée dans le but d'empêcher l'importation et la vente de produits adultérés ou portant des étiquettes qui peuvent induire en erreur. Les laboratoires établis à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver analysent des échantillons pris parmi des stocks suspects, et chaque fois que l'on découvre une contravention, des mesures correctives sont appliquées immédiatement. La qualité d'un grand nombre de produits a été standardisée; on s'efforce surtout d'avoir des étiquettes aussi descriptives et véridiques que possible. Le service de laboratoire s'étend également à d'autres divisions et il existe une collaboration réelle avec les autres départements de l'administration.

Narcotiques.—Depuis que l'opiomanie a pris pied au Canada voilà une quarantaine d'année, l'usage des narcotiques tels que la morphine, l'héroïne et la cocaïne a augmenté. Une des premières mesures que prit le ministère de la Santé fut la création de la Branche des Narcotiques qui contrôle l'importation et la vente conformément aux principes établis par les conventions de La Haye et de Genève. Les maisons de gros ainsi que les pharmaciens sont obligés de tenir des écritures relativement à la vente et à l'importation et de communiquer les chiffres au ministère à intervalles réguliers. C'est ainsi qu'on tâche de contrôler l'usage des narcotiques.

Epidémiologie.—La division de l'épidémiologie coopère avec les ministères provinciaux de la Santé, au contrôle des maladies contagieuses et poursuit des études spéciales sur la morbidité et la mortalité de la maladie ainsi que sur les problèmes de l'hygiène qui surgissent de temps à autre.

Hygiène industrielle.—Le but de la division d'hygiène industrielle est de perfectionner les méthodes de protection et d'amélioration de la santé des travailleurs industriels. Cette division poursuit, en collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé, des études spéciales sur la maladie dans les industries.

Hygiène infantile et maternelle.—L'activité de cette division se traduit par des méthodes destinées à réduire la mortalité infantile et maternelle au Canada. Cela nécessite la collection de renseignements sur les causes et la propagation des connaissances nécessaires à l'application de moyens rémédiateurs.

Division des conseils et des examens médicaux.—Cette division s'occupe, au nom de la Commission du Service Civil, de l'examen médical des fonctionnaires, de la surveillance des congés de maladie et des pensions des employés civils de tout le pays. Elle poursuit aussi certaines études médicales.

Publicité.—Comme son nom l'indique, cette division s'occupe de répandre les connaissances sur tous les aspects de la santé publique. Son travail consiste dans la compilation et la distribution d'imprimés sur l'hygiène, d'exhibits, à donner des conférences, etc.

Sous-section 2.—Services d'hygiène des provinces.*

Ile du Prince-Edouard.—Le service d'hygiène de cette province relève depuis le 1er juillet 1931 d'un ministère spécial, présidé par un ministre et un sous-ministre. Deux médecins à temps partiel, cinq infirmières et deux inspecteurs chargés du travail sanitaire et du contrôle des produits alimentaires constituent le personnel technique. La province est divisée en cinq districts sanitaires et chacune des in-

* Révisé par les départements des provinces respectives.